

5.1. INSUFFISANCE RÉNALE CHRONIQUE

5.1.1. INSUFFISANCE RÉNALE LÉGÈRE

Clairances de la créatinine supérieures aux 3/4 de la normale, vie professionnelle normale..... 10 à 20 %

5.1.2. INSUFFISANCE RÉNALE MOYENNE

Clairances de la créatinine entre 1/4 et 3/4 de la normale, peu de retentissement sur la vie professionnelle..... 20 à 40 %

5.1.3. INSUFFISANCE RÉNALE IMPORTANTE

Clairances de la créatinine au-dessous du quart de la normale, anémie, modification humorale, nécessité de mesures diététiques ou autres plus ou moins astreignantes; éventuellement : syndrome néphrotique, goutte, ostéodystrophie rénale ; retentissement professionnel ne permettant pas un travail régulier ou à temps complet..... 40 à 60 %

5.1.4. INSUFFISANCE RÉNALE AVANCÉE, nécessitant un traitement de suppléance (hémodialyse), l'appréciation tiendra compte de l'anémie, des autres manifestations, des difficultés éventuelles d'application de la méthode, et des incidences sur l'activité professionnelle 60 à 100 %

5.1.5. TRANSPLANTATION RÉNALE

Séquelles de transplantation rénale, selon les conséquences du traitement immuno-dépresseur et la valeur du rein 30 à 100 %

NOTA :

Quel que soit le stade de l'insuffisance rénale, l'existence d'une hypertension artérielle pourra faire l'objet d'une majoration en fonction de son degré de sévérité.

En l'absence de recueil d'urine, on pourra estimer la clairance de la créatinine par la formule

$$(140 - \text{Age}) \times \text{poids en kg}$$

$$\text{Clairance de la créatinine} = \frac{\text{---}}{72 \times \text{créatinine plasmatique (en mg/100 ml)}}$$